



# Enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaires (EMAGSA)



## Questionnaire initial

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue d'**intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire.**

Visa n°2018M049EC du Ministre de l'Économie et des Finances, valable pour l'année 2018.

Aux termes de l'article 6 de la [loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée](#) sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.

L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.

Questionnaire confidentiel destiné à l'Institut national de la statistique et des études économiques.

La [loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée](#) relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

<b>Affaire suivie à l'INSEE par</b>  <b>Assistance Emagsa</b> ☎ : 02 40 41 76 31  ✉ : INSEE - pôle ISA BP 67401 44274 NANTES CEDEX 2	<b>Entreprise interrogée : «Entreprise»</b> <b>N° Siren : «SIREN»</b>  <b>«Adresse»</b> <b>«Codpos» «Libcom»</b>
---	--

### Identité et coordonnées du correspondant chargé de répondre à cette enquête pour votre entreprise

Merci de bien vouloir compléter les informations manquantes et, si nécessaire, mettre à jour celles pré-renseignées

**Nom du correspondant :**

**Service ou fonction du correspondant :**

**Téléphone :**

**Mél :**

Cette adresse électronique permettra à l'Insee de vous signaler la disponibilité des enquêtes mensuelles à venir sur le site de collecte par internet : <https://entreprises.stat-publique.fr>.

**Coordonnées postales** (si différentes de celles pré-renseignées ci-dessus) :

.....

.....

.....

## I - Enquête de recrutement 2018

**Ce questionnaire initial vous est adressé suite à votre entrée dans l'échantillon de l'enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaires. Il porte sur votre activité des mois de janvier à septembre 2018. Par la suite, chaque mois, vous serez interrogé uniquement sur l'activité du mois précédent.**

Les entreprises interrogées par l'enquête sont des entreprises gérant un ou des supermarché(s) et/ou un ou des hypermarché(s).

Un supermarché est un magasin de commerce de détail non spécialisé, à prédominance alimentaire, dont la surface de vente est comprise entre 400 et 2500 m<sup>2</sup>.

Un hypermarché est un magasin de commerce de détail non spécialisé, à prédominance alimentaire, dont la surface de vente est supérieure à 2500 m<sup>2</sup>.

**Nous vous invitons à vous référer à la notice ci-jointe pour vous aider à remplir ce questionnaire.**

### **Votre secteur d'activité**

**➔ 1. Votre entreprise gère-t-elle directement au moins un supermarché et/ou au moins un hypermarché ?**

Les magasins franchisés ne doivent pas être comptabilisés.

Oui

Non

**➔ 2. Si votre entreprise ne gère ni supermarché, ni hypermarché, veuillez indiquer ci-dessous le nombre et la surface de vente de votre ou vos magasin(s).**

Par exemple « Nous gérons deux supérettes de 150 m<sup>2</sup> et 300 m<sup>2</sup> de surface de vente »

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## II - État de votre parc au 30 septembre 2018

Les magasins franchisés ne doivent pas apparaître sur ce questionnaire.

### Supermarchés (entre 400 et 2500 m<sup>2</sup>)

Si votre entreprise ne gère pas directement un ou des supermarché(s) merci de nous le confirmer en répondant 0 aux deux questions suivantes.

➔ 1. Veuillez indiquer ici le nombre de supermarché(s).

➔ 2. Veuillez indiquer ici la surface totale de vente de votre ou de vos magasin(s) de type supermarché.

### Hypermarchés (plus de 2500 m<sup>2</sup>)

Si votre entreprise ne gère pas directement un ou des hypermarché(s) merci de nous le confirmer en répondant 0 aux deux questions suivantes.

➔ 3. Veuillez indiquer ici le nombre d'hypermarché(s).

➔ 4. Veuillez indiquer ici la surface totale de vente de votre ou de vos magasin(s) de type hypermarché.

### Évolution du parc entre janvier et septembre 2018

➔ 5. Si votre parc de magasins a évolué entre janvier et septembre 2018, merci de l'indiquer ici.

Par exemple « nous avons ouvert un nouvel hypermarché en mars » ou « suite à des travaux la surface de vente en supermarché est passée de 1500 m<sup>2</sup> à 2000 m<sup>2</sup> en juillet »

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

### III - Chiffre d'affaires total 2018

Tous les chiffres d'affaires demandés doivent être remplis toutes taxes comprises (TTC) en euros.

Seuls les chiffres d'affaires de votre entreprise sont à renseigner, c'est-à-dire ceux de votre ou de vos propre(s) magasin(s) (ou magasins intégrés). Les magasins franchisés ne doivent pas être pris en compte dans les données que vous renseignez dans ce questionnaire.

➔ Veuillez renseigner dans le tableau ci-dessous les chiffres d'affaires réalisés dans l'ensemble de vos magasins pour les mois de janvier à septembre 2018.

Ce chiffre d'affaires comprend *toutes vos activités* (ventes de produits mais aussi prestations de services telles que restauration en self-service, location de véhicules, services de nettoyage de véhicules proposés dans les stations services...) réalisées *dans tous vos magasins* (supermarchés et hypermarchés mais aussi supérettes, espaces presse, magasins de jardinage...) *en France*.

Il comprend également les ventes relatives aux courses en ligne : retraits en drive, livraisons à domicile, retraits en magasins...

Mois d'affaires concerné	Chiffre d'affaires total
JANVIER 2018	€
FÉVRIER 2018	€
MARS 2018	€
AVRIL 2018	€
MAI 2018	€
JUIN 2018	€
JUILLET 2018	€
AOÛT 2018	€
SEPTEMBRE 2018	€

## IV - Chiffre d'affaires 2018 en magasin de type SUPERMARCHÉ

Tous les chiffres d'affaires demandés doivent être remplis toutes taxes comprises (TTC) en euros.

Seuls les chiffres d'affaires de votre entreprise sont à renseigner, c'est-à-dire ceux de votre ou de vos propre(s) magasin(s) (ou magasins intégrés). Les magasins franchisés ne doivent pas être pris en compte dans les données que vous renseignez dans ce questionnaire.

➔ Veuillez renseigner dans le tableau ci-dessous les chiffres d'affaires TTC de votre ou vos magasin(s) de type supermarché (surface de vente comprise entre 400 et 2500 m<sup>2</sup>)

Les ventes *promotionnelles* doivent être comptabilisées, même si elles sont effectuées hors de la surface de vente habituelle du magasin, comme par exemple sous une tente placée sur le parking du magasin.

Les ventes *relatives aux courses en ligne* ne doivent pas être comptabilisées (drive, livraisons à domicile...).

Mois d'affaires concerné	Ensemble des ventes	dont produits alimentaires (1)	dont produits non alimentaires (2)	dont carburants (3)
JANVIER 2018	€	€	€	€
FÉVRIER 2018	€	€	€	€
MARS 2018	€	€	€	€
AVRIL 2018	€	€	€	€
MAI 2018	€	€	€	€
JUIN 2018	€	€	€	€
JUILLET 2018	€	€	€	€
AOÛT 2018	€	€	€	€
SEPTEMBRE 2018	€	€	€	€

(1) hors aliments pour animaux

(2) y compris aliments pour animaux, combustibles liquides et gazeux (fioul, butane, propane)

(3) carburants pour véhicules automobiles et motocycles (super, diesel, gpl)

## V - Chiffre d'affaires 2018 en magasin de type HYPERMARCHÉ

Tous les chiffres d'affaires demandés doivent être remplis toutes taxes comprises (TTC) en euros.

Seuls les chiffres d'affaires de votre entreprise sont à renseigner, c'est-à-dire ceux de votre ou de vos propre(s) magasin(s) (ou magasins intégrés). Les magasins franchisés ne doivent pas être pris en compte dans les données que vous renseignez dans ce questionnaire.

➔ Veuillez renseigner dans le tableau ci-dessous les chiffres d'affaires TTC de votre ou vos magasin(s) de type hypermarché (surface supérieure à 2500 m<sup>2</sup>)

Les ventes *promotionnelles* doivent être comptabilisées, même si elles sont effectuées hors de la surface de vente habituelle du magasin, comme par exemple sous une tente placée sur le parking du magasin.

Les ventes *relatives aux courses en ligne* ne doivent pas être comptabilisées (drive, livraisons à domicile...).

Mois d'affaires concerné	Ensemble des ventes	dont produits alimentaires (1)	dont produits non alimentaires (2)	dont carburants (3)
JANVIER 2018	€	€	€	€
FÉVRIER 2018	€	€	€	€
MARS 2018	€	€	€	€
AVRIL 2018	€	€	€	€
MAI 2018	€	€	€	€
JUIN 2018	€	€	€	€
JUILLET 2018	€	€	€	€
AOÛT 2018	€	€	€	€
SEPTEMBRE 2018	€	€	€	€

(1) hors aliments pour animaux

(2) y compris aliments pour animaux, combustibles liquides et gazeux (fioul, butane, propane)

(3) carburants pour véhicules automobiles et motocycles (super, diesel, gpl)